

# Projet de fusion Béroche – Bevaix

## Groupe thématique Qualité de vie

Sous-groupe « Projets liés à l'environnement »

### 1. Développement du tourisme

La nouvelle commune bénéficie d'une situation privilégiée, entre lac et montagne, et de paysages diversifiés et de grande qualité. Sur son territoire se trouvent notamment le site emblématique du Creux-du-Van ainsi que certains sites lacustres, de haute valeur historique. L'alternance de tronçons à caractère encore très naturel (roselières, forêt riveraine) et de ports et plages aménagées confère aux rives du lac un intérêt particulier.

Des activités sportives et de loisir aussi diversifiées que les sports nautiques, la randonnée, le ski de fond, les promenades à cheval, le parapente, peuvent déjà y être pratiquées et pourraient y être développées.

Les atouts pour favoriser le développement du tourisme sont donc réels. Un tourisme doux, naturel, familial et de proximité serait particulièrement approprié et peu gourmand en nouvelles infrastructures.

La commune fusionnée mettra en valeur les qualités et la diversité des paysages en créant un cheminement pour piétons continu sur les rives du lac (la voie bleue) ainsi qu'entre les différents villages (la voie verte). Le parcours, en boucle, intégrera les tronçons de chemins existants les plus attractifs, notamment la Vy d'Etraz et les gorges de la Vaux. Il passera par les différents lieux ou objets dont l'intérêt pour le tourisme est évident, tels que les châteaux de Vaumarcus, Gorgier et Bevaix, les fontaines et le vieux puits de Fresens, le vieux lavoir de Gorgier, le moulin de la Foule à Chez-le-Bart et l'Ecomusée de la pêche à Bevaix. Des tronçons à thèmes pourront être définis.

Le développement des possibilités de restauration et d'hébergement en cohérence avec ce tourisme doux, telles que gîtes ruraux, chambres d'hôtes, camping à la ferme, sera encouragé. Une plateforme communale recensera l'offre en possibilités d'hébergement et de restauration, qui figureront sur une carte indiquant les parcours, les places de pique-nique, les lieux ou objets patrimoniaux à visiter, etc.

En complément de la « Neuchâtel Transport Card » qui permet à chaque visiteur séjournant au minimum une nuit dans un établissement hôtelier ou parahôtelier d'utiliser gratuitement les transports en commun, la mise sur pied d'un système analogue au forfait Pass'temps de la commune de Val-de-Travers est à envisager (billet unique comprenant les déplacements en transports publics et vélos libres ainsi qu'un certain nombre de visites).

Toutes les mesures proposées ci-dessus - la dynamisation des centres de villages, l'accroissement des transports publics, l'amélioration de la mobilité douce, l'aménagement d'un pôle d'activités économiques, le développement des énergies renouvelables et l'essor du tourisme - constitueront des atouts importants pour un développement harmonieux et dynamique de la commune fusionnée.

## 2. Sports

Une fusion de commune ne correspond pas à une fusion des sociétés sportives existantes (il en va de même pour les sociétés culturelles). C'est pourquoi la nouvelle commune de La Béroche et Bevaix laissera les acteurs concernés porter l'évolution de leurs propres sociétés comme ils le souhaitent.

Jusqu'au 31.12.2017, toutes les pratiques appliquées actuellement notamment pour les subventions aux sociétés seront maintenues. Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle commune, les subventions directes ou indirectes aux sociétés sportives seront maintenues selon un principe d'égalité de traitement.

**La nouvelle commune veillera au maintien et à l'amélioration des infrastructures sportives dans les villages.**

Elle pourrait envisager la création d'un complexe multi-sport centralisé, ne se substituant pas aux infrastructures actuelles, mais venant les compléter. A ce stade du projet de fusion, il est prématuré d'envisager le lieu d'implantation d'un éventuel complexe sportif.

Les sociétés sportives disposeront également d'un accès aux locaux de la Maison des Sociétés pour leurs activités extrasportives.